

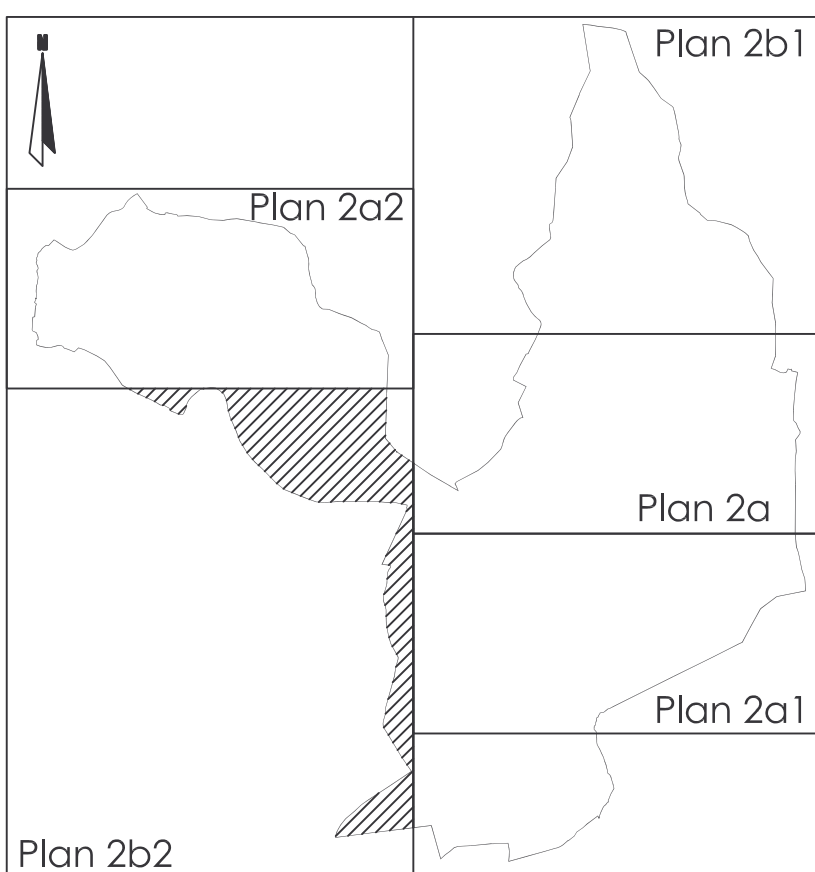
**LEGENDE**

**ELEMENTS GRAPHIQUES**

- Limite de zone ou de secteur.
- Espace boisé classé à conserver.
- Emplacement réservé.
- Plantation à réaliser.
- Espace vert à valoriser.
- Marge de recul des constructions
- Sentier à conserver.
- Façades à protéger.
- Cône de vue à préserver (au titre de l'article L.123.1.7 du code de l'urbanisme).
- Liaisons routières futures.

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Département du Loir et Cher  
Commune de Montoire - St Quentin



Révision du plan local d'urbanisme

**2b2 PLAN DE ZONAGE**  
Zone rurale ouest

Echelle : 1/5000 ème

<p>Vo pour être annexé à la Délibération du Conseil municipal pour être en état de :</p> <p>Le titre :</p>	<p>Vo pour être annexé à l'acte de mise pour être en état de :</p> <p>Le titre :</p>	<p>Vo pour être annexé à la Délibération du Conseil municipal pour être en état de :</p> <p>Le titre :</p>
--	--	--